

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROGRAMME 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : DIDIER GUILLAUME, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	8
Justification au premier euro	11

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR).

La priorité essentielle du PNDAR 2014-2020 est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ». L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 est donc pour la programmation 2014-2020 : « Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie) ». Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires principales ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, fondés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

À cet objectif est associé l'indicateur unique suivant : « Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie » et « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF	Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire
INDICATEUR	Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le volet performance du programme n'évolue pas en 2020 : l'objectif « **orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire** » et l'indicateur « **pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775** » sont reconduits dans le PAP 2020.

OBJECTIF

Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Pour répondre à cet objectif, l'implication des organismes chargés du conseil aux agriculteurs est évaluée au travers des moyens humains qu'ils lui consacrent. L'indicateur mesure ainsi la part des effectifs en équivalents temps-plein (ETP) consacrée, par les organismes bénéficiaires du programme 775, aux deux thématiques prioritaires principales du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

INDICATEUR

Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775	%	67,2	69,17	68,7	72	72	> 65

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PNDAR : « Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », et « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent aux services de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775 était de 69,17 % en 2018 contre 67,2 en 2017, il devrait atteindre 72% en 2020. La trajectoire d'évolution de l'indicateur est satisfaisante et conforme aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

La valeur cible de l'indicateur a successivement été réévaluée : de 50% en 2015 elle est passée à 60% en 2017 pour atteindre une valeur supérieur à 65% en 2020, en raison notamment de la bonne prise en compte de l'agroécologie par les organismes bénéficiaires du CASDAR .

L'objectif d'affecter plus de 65% des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie traduit la volonté du ministre chargé de l'agriculture de mobiliser les moyens du programme au service de la transition écologique de l'agriculture française.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	100 000	100 000	0	100 000	100 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	100 000	0	100 000	100 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	64 900 000	64 900 000	0	64 900 000	64 900 000	0
Transferts aux autres collectivités	64 900 000	64 900 000	0	64 900 000	64 900 000	0
Total	65 000 000	65 000 000	0	65 000 000	65 000 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0	64 900 000	64 900 000
02 – Fonction support	0	100 000	100 000	0	100 000	100 000
Total	0	65 000 000	65 000 000	0	65 000 000	65 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » a pour objectifs la diffusion des connaissances, le transfert et la généralisation des innovations issues des résultats de la recherche, des études et des expérimentations auprès des agriculteurs et des entreprises du secteur agricole. Il s'appuie notamment sur les réseaux des chambres d'agriculture, des coopératives et des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR).

Par ailleurs, il lui a été confié, à compter de 2011, le financement d'un programme d'appui en faveur de la génétique animale.

Depuis 2015, un programme d'assistance technique en faveur de la double performance économique et écologique des exploitations agricoles, mis en œuvre par FranceAgriMer sous la forme d'appels à projets régionaux, émerge également au programme 775.

Enfin, le programme 775 contribuera également en 2020 comme en 2019 au financement d'appels à projets notamment relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Le programme 775 est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) dont les orientations ont été fixées pour la nouvelle période de programmation 2014-2020 par la circulaire CAB/C2013-003 du 20 juin 2013.

Les actions financées par le programme 775 relèvent :

- des programmes pluriannuels de développement agricole et rural mis en œuvre par les chambres d'agriculture et leur tête de réseau, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation;
- des programmes pluriannuels de développement agricole et rural mis en œuvre par des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions ;
- du programme tendant à favoriser le progrès génétique animal, mis en œuvre par les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- d'appels à projets régionaux lancés par FAM dans le cadre de l'assistance technique régionalisée (ATR);
- d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en faveur des GIEE,
- d'appels à projets nationaux et d'actions transversales.

Le programme 775 permet ainsi aux différents acteurs du développement agricole et rural d'engager des actions de fond visant à décliner le projet agroécologique notamment dans les domaines de la protection des milieux, de la soutenabilité des modes de production ou encore de l'évolution des systèmes d'exploitation et des pratiques techniques vers la double performance économique et environnementale.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Pilotage et acteurs.

Le ministre chargé de l'agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions. Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie et du budget. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME**TRANSFERTS EN CRÉDITS**

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE**COÛTS SYNTHÉTIQUES****INDICATEURS IMMOBILIERS****RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
14 136 723	0	67 393 775	79 255 108	2 275 390

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
2 275 390	2 275 390 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
65 000 000 0	62 724 610 0	2 275 390	0	0
Totaux	65 000 000	2 275 390	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
96.5%	3.5%	0%	0%

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 99,8%**Développement et transfert**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	64 900 000	64 900 000	0
Crédits de paiement	0	64 900 000	64 900 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	64 900 000	64 900 000
Transferts aux autres collectivités	64 900 000	64 900 000
Total	64 900 000	64 900 000

Les crédits de l'action « Développement et transfert » financeront:

- les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA :
les chambres d'agriculture doivent, en application de la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agroécologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le PRAD et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
- les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) :
les ONVAR sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- des appels à projets régionaux lancés par FAM dans le cadre de l'assistance technique régionalisée (ATR) ;
- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- des appels à projets nationaux et des actions transversales :
dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux, les différents bénéficiaires du CASDAR seront mobilisés afin de participer à des actions thématiques transversales et aux chantiers nationaux prévus dans la note d'orientation du Programme national de développement agricole et rural du 23 juin 2013.

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 40 450 000 € en AE=CP, des actions portées par l'APCA et le réseau des chambres d'agriculture,
 - 38 650 000 € en appui aux programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
 - 1 800 000 € en appui à un appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau ;
- 7 700 000 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 000 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par FranceAgriMer dans le cadre de l'assistance technique régionalisée ;
- 3 250 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1 500 000 € en AE=CP, d'un appel à projets en faveur du développement des partenariats régionaux entre acteurs du développement agricole.

N.B. les mesures fonctionnant via des appels à projets sont susceptibles de servir de variables d'ajustement en cas de recettes de la taxe DAR inférieures aux prévisions.

ACTION n° 02 0,2%**Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	100 000	100 000	0
Crédits de paiement	0	100 000	100 000	0

Les crédits de cette sous-action financent les actions supports du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe, etc.) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'Etat.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	100 000	100 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	100 000
Total	100 000	100 000

Les crédits de l'action 2 permettent de couvrir les frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jury, etc.).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	12 000	12 000	12 000	12 000
Transfert	12 000	12 000	12 000	12 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 000	39 000	39 000	39 000
Transfert	39 000	39 000	39 000	39 000
Total	51 000	51 000	51 000	51 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	51 000	51 000	51 000	51 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Total										

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2020	

Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO